

18 déc 2017 -11:35

Le réseau des ombudsmans lance son nouveau site internet www.ombudsman.be

Un problème avec une administration, une banque, un opérateur télécom, un fournisseur d'énergie, un assureur ou une entreprise publique ? Le site www.ombudsman.be permet de trouver une solution. Grâce au nouveau site du réseau des ombudsmans, déposer plainte auprès du bon ombudsman devient plus facile.

Déposer plainte au bon endroit

Devant un problème, il n'est pas toujours simple d'identifier la personne qui pourra le résoudre. Initiative du réseau des médiateurs et ombudsmans, le site www.ombudsman.be facilite la tâche des citoyens en mal de solution.

Guido Herman, médiateur fédéral et président du réseau : « *La Belgique compte un bon nombre d'ombudsmans. Comment savoir qui fait quoi ? Le nouveau site guide facilement les citoyens vers l'ombudsman qui pourra au mieux les aider. Et même en cas d'erreur, les ombudsmans collaborent entre eux pour que la plainte arrive toujours au bon endroit.* »

Un réseau d'ombudsmans indépendants

Le réseau des médiateurs et ombudsmans regroupe une trentaine d'ombudsmans issus de tous les horizons de Belgique : état fédéral, régions et communautés, secteur privé, entreprises publiques, villes et communes.

Tous les ombudsmans du réseau sont indépendants. Ils enquêtent, en toute objectivité, sur les plaintes des citoyens qui rencontrent un problème avec une administration ou une organisation, du secteur public ou privé. L'intervention de l'ombudsman est toujours gratuite.

Une solution aux problèmes

Pas d'accord avec votre impôt ? Un différend avec votre administration communale ? Vous contestez votre facture de gaz ? Une erreur de calcul dans votre pension ?

Le site www.ombudsman.be répertorie de nombreux problèmes que les citoyens peuvent rencontrer, y compris les plus complexes. La collaboration des ombudsmans au sein du réseau permet en effet de dénouer les situations les plus problématiques.

Le nouveau site est disponible en français, néerlandais et allemand.

Le réseau des médiateurs et ombudsmans (CPMO-Concertation permanente des médiateurs et ombudsmans) existe depuis 1997. Il réunit 28 ombudsmans belges indépendants qui enquêtent sur les plaintes des citoyens. Tous les ombudsmans du réseau répondent à des critères précis : ils travaillent gratuitement et en toute objectivité, ils écoutent toutes les parties concernées, ils sont tenus au secret professionnel et adressent des recommandations. Guido Herman, médiateur fédéral, est l'actuel président du réseau.

Le Médiateur fédéral
Rue de Louvain 48 bte 6
1000 Bruxelles
Belgique
02 289 27 27
<http://www.mediateurfederal.be>

Pierre Charlot
Communication FR
0497 33 75 29
02 289 27 39
pierre.charlot@mediateurfederal.be

Herlinde Martens
Communication NL
+32 2 289 67 59
herlinde.martens@federaalombudsman.be